

**ECOLE ELEMENTAIRE LES TILLEULS**  
Rue de Melun  
77930 PERTHES

**Procès-verbal du Conseil d'école**  
**Année scolaire 2019/2020**

Tél 01 60 66 14 81	Elémentaire	2è trimestre	<b>Date</b>
Courriel <a href="mailto:Ce.0770624k@ac-creteil.fr">Ce.0770624k@ac-creteil.fr</a>			Le 3/03/2020
			De 18 H 30 à 20 H 30

**Présents** :

Enseignant(e)s de l'école	DROMIGNY Valérie TESTI Marine VERNIER Marie José
Psychologue scolaire	
Parents élus	PEREIRA Carine COEUILLEZ Laure NOGUES Jennifer PROUDHON Montaine VIGNOLES Guillaume
	LARCHE Fabrice MALMANCHE Sophie
<b><u>Absent(es)</u></b>	<b><u>Absent(es) excusé(es)</u></b> DURIEUX Olivier, Inspecteur de l'Education Nationale ESTIENNE Gwenaëlle, enseignante SCHMITT Daniel, enseignant LAMARE Claire, enseignante GINESTE Stéphanie, psychologue scolaire LAYET Justine, parent MANDON, parent CHAMBRON Alain, maire WYLLEMAN Pierre, DDEN

Président(e) de séance : DROMIGNY Valérie	Secrétaire de séance : NOGUES Jennifer
--	---

**ORDRE DU JOUR**  
**du 2è conseil d'école**

- Approbation du dernier conseil d'école
- Rappel du règlement intérieur de l'école
- Sécurité
- Vie de l'école
- Association de l'école
- Périscolaire
- Travaux
- Dates du prochain conseil d'école

## COMPTE RENDU

### Approbation du dernier conseil d'école

Le dernier conseil d'école a été approuvé à l'unanimité.

### Rappel du règlement intérieur de l'école

La directrice rappelle quelques points du règlement intérieur :

#### *1/ Radiation d'un élève de l'école*

- La radiation d'un élève peut être réalisée même en cours de scolarité, **sur demande écrite signée** des deux parents ou de l'autorité de tutelle.

#### **2/ Autorité parentale**

Lors de l'admission et à l'occasion de tout changement de situation familiale, il appartient aux parents divorcés ou séparés, de fournir au directeur la copie d'un extrait du jugement ou tout autre document relatif à une décision de justice fixant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant.

- Il appartient aux parents séparés **de se manifester** auprès de l'école pour recevoir les documents de suivi de la scolarité de leur enfant.

#### *3/ Retards*

- Tout retard doit rester exceptionnel et devra être justifié.

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

#### **4/ Signalements**

Au-delà de 4 demi-journées dans le mois, les absences non justifiées sont signalées auprès de l'Inspection.

#### **5/ Obligations**

Chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par le règlement intérieur. Les élèves doivent, notamment, utiliser un langage approprié aux relations au sein d'une communauté éducative, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui leur ont été apprises.

En effet, il est noté que certains enfants doivent faire attention à leur langage à l'école envers les professeurs et envers les camarades.

## Sécurité

-Par mesure de sécurité, il est important à ce que soient ajoutés aux portes situées sous le préau, des anti-pinces doigts. Plusieurs accidents ont eu lieu.

-Un **courrier daté du 1<sup>er</sup> mars** du Recteur concernant le coronavirus nous a été adressé concernant les différentes consignes à suivre. Toutes les informations sont centralisées sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

- Faut-il interrompre un voyage scolaire en cours en dehors des zones où circule activement le virus?

Tous les voyages scolaires à l'étranger doivent être interrompus. S'agissant des voyages sur le territoire national, ils peuvent se poursuivre normalement. Il convient néanmoins de s'assurer qu'aucun transit ou escale dans les « clusters ».

- Accueil des élèves dans les écoles et établissements

Quelles sont les consignes à appliquer pour les élèves de retour du Hubei ou habitant dans une commune française identifiée comme un « cluster » ?

Dans le cas d'un retour de voyage en provenance de ces zones les élèves ne doivent pas être envoyés à l'école, au collège ou au lycée. Le ou les responsables légaux des enfants en avisent l'école ou l'établissement scolaire. Dans ce cas, une continuité pédagogique sera mise en place pour maintenir un contact régulier entre l'élève et ses professeurs.

-Quelles sont les consignes si un élève présente des symptômes dans l'établissement ?

Sous la responsabilité du directeur d'école, en lien le cas échéant avec le médecin scolaire ou l'infirmière, l'élève qui présente des symptômes de fièvre, de toux ou des difficultés à respirer, doit être isolé. Le SAMU centre 15 est immédiatement contacté. Le directeur d'école informe le ou les responsables légaux de l'enfant.

## Vie de l'école

- ✦ Participation aux commémorations du 11 novembre, au Téléthon (très bonne participation des familles et des enfants. MERCI) et à la remise des cadeaux aux aînés afin d'échanger et de partager un moment ensemble. Les élèves ont présenté des petites prestations : chansons, distribution de cartes de vœux créées par les élèves, poèmes. Un moment très apprécié.
- ✦ En ce qui concerne notre projet d'école :  
1<sup>ère</sup> orientation : « Devenir un citoyen responsable et acteur de ses projets autour de la vie associative et sportive »  
Depuis plus d'un an, l'école a conclu un partenariat avec l'Usep, le

collège, le comité de hand et le club de hand (reconduit encore cette année). De ce fait une rencontre mini-hand et une rencontre 6è cm2 aura lieu en fin d'année et tous les élèves de l'école élémentaire bénéficieront de quelques activités autour du handball.

Dans ce cadre, Madame Dromigny rappelle que l'école a obtenu la labellisation Génération 2024. L'objectif étant de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Notre dernière journée à thème s'est portée sur les valeurs de l'olympisme et a eu lieu la veille des vacances de février (activités sportives, lecture d'albums, recherche sur l'histoire des jeux...).

- ✦ En ce qui concerne notre 2è orientation : « agir pour l'environnement avec comme indicateur le label 3D, nous avons obtenu le label approfondissement et continuons notre démarche avec la maternelle et le collège afin d'obtenir le label de territoire. Des interventions Smictom ont eu déjà lieu dans les classes de CP (tri et recyclage) et CE1 (tri) ; les élèves de CM1 CM2 participeront à un ramassage avec les 6è le 6 mars prochain (matin) en partenariat avec le Smictom. D'autres activités leur seront proposées ultérieurement.

#### Actuellement :

- ✦ Un professeur d'allemand du collège propose une initiation aux élèves de CM1/CM2 le mardi après-midi.
- ✦ Un maître vient régulièrement à l'école afin de prendre en charge les enfants du voyage pour pallier à certaines difficultés rencontrées lorsque ces derniers sont nombreux.

#### A venir :

- ✦ Un professeur d'EPS du collège présentera les élèves de CM2 la classe sportive handball de 6è. Les sélections auront lieu le 14 mars de 10h30 à 12 h au gymnase de Perthes pour les élèves de CM2 qui le désirent.
- ✦ La BPDJ présentera prochainement le permis internet aux élèves de CM2 ; l'épreuve se déroulera en mai pour obtenir ce permis.
- ✦ Les rencontres sportives organisées par l'Usep commenceront pour les classes de CP et CP CE1 le 13 mars autour d'une randonnée culture.
- ✦ Les élèves de cycle 2 partiront en voyage le 22 et 24 avril en Bretagne après validation des dossiers de madame la Directrice Académique.
- ✦ Participation aux commémorations du 8 mai.
- ✦ La comédie musicale (Starmania) CM2-6è est fixée au 8 juin et se déroulera au théâtre de Fontainebleau.
- ✦ L'école participera à la journée du festival de l'histoire de l'art début juin qui a lieu à Fontainebleau. Cette année, deux classes (CE1/CE2 et CM1/CM2) exposeront leurs travaux effectués pendant l'année.
- ✦ A noter que cette année, le pont de l'ascension a été accordé ; par

conséquent les élèves n'auront pas cours le vendredi.  
‡ La prochaine journée à thème portera sur « les écrans ».

### **Association de l'école**

L'Association d'école participera à hauteur de 1000 euros concernant le voyage scolaire en Bretagne.

Plusieurs rencontres sur le HTS (mercredi après-midi) ont déjà été proposées depuis le début de l'année : journée du sport scolaire et pour le cycle 2 : tchouk ball, kinball. La prochaine sera Ultimate.

### **Périscolaire**

Les parents d'élèves demandent s'il est possible que les élèves fassent leurs leçons en garderie. La mairie souligne que c'est déjà le cas lorsque les enfants le souhaitent. Cependant, il est rappelé que ce temps n'est pas un temps d'études surveillées, ce qui engendrerait un encadrement spécifique et un coût plus élevé. Un sondage avait déjà eu lieu il y a quelques années mais sans succès.

### **Travaux**

-Lors de la réunion avec les délégués qui s'est tenue ce matin même, les enfants renouvellent leur demande quant au panier de basket ainsi que le marquage au sol d'un terrain.

-Madame Dromigny informe qu'il existe 2 sonnettes pour l'école élémentaire ; Attention, celle fixée à droite du portail concerne le bâtiment élémentaire et celle située à gauche du portail sonne dans le bureau de la directrice.

-La porte (côté préau) de la classe de Madame Dromigny est à réviser ainsi que la porte du bâtiment élémentaire donnant près des toilettes, en bas des escaliers.

-Madame Dromigny demande s'il est possible d'avoir un ordinateur pour la direction car le sien est très vétuste et n'ouvre plus certains documents. Elle souhaiterait qu'il soit relié directement au photocopieur pour éviter le nombre de copies ; actuellement certains collègues de l'élémentaire utilisent l'ordinateur de Madame Denamur, ce qui peut occasionner une gêne.

### **Dates et horaires du prochain conseil d'école**

Le prochain conseil d'école se tiendra le 9 juin.